



# Règlement Intérieur Organisme de formation

## Préambule

Nous allons faire « équipe » durant plusieurs mois à l'occasion de Formation au sein de l'organisme de formation SAS Terres de Saint Jean. Pour réussir ce projet commun, nous avons mis en place les conditions les plus favorables. La législation du travail portant sur la formation continue est encadrée par les lois du code du travail, de la formation et du code de la consommation. Veuillez lire attentivement ce contrat afin de respecter les lieux, les normes de sécurité, les relations fraternelles et le respect de l'enseignement. Les règles issues du présent règlement intérieur s'appliquent à l'ensemble de chaque apprenant tout au long de sa formation.

Le présent règlement est donc établi conformément aux dispositions des articles Code du travail et de la consommation. Loi L.6352-3, L.6352-5, L.6353-1, L.6353-8.

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 1 sur 11

## **Article 1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

L'accès à la formation continue passe par un pré-requis obligatoire.

Le pré-requis permet d'évaluer les capacités, les motivations, les attentes et les besoins de l'apprenant dans son parcours de formation continue afin d'adapter au mieux sa formation professionnelle. *Code du travail L.6313-1 L.6353-1 L6353-3 L.6351-1*

### **Toute demande d'information par voie électronique ou téléphonique**

#### **Il vous sera donné :**

- La Fiche de renseignements
- Le questionnaire de positionnement

#### **Toute demande d'inscription :**

- Devis Pré-requis.
- Après acceptation du devis du pré-requis

L'organisme Terres de Saint Jean et l'apprenant fixerons les dates et heures pour la réalisation de celui ci.

#### **Suite au pré-requis un plan de formation personnalisé vous sera envoyé :**

- Le Contrat et/ou la Convention de Formation Professionnelle ainsi que le Formulaire de rétractation
- Le devis de votre formation
- Le Règlement intérieur
- Le programme de votre formation
- Le planning
- Le Livret d'accueil afin d'organiser votre venue.

#### **Avant votre entrée en formation il vous sera communiqué par courrier électronique :**

- La Convocation
- Fournir attestation d'assurance responsabilité civile de l'apprenant

#### **Lors de votre première matinée :**

- Facture d'acompte du premier règlement
- Une Feuille d'émargement nominative sera établi pour chaque mois. Elle doit être signée par chaque apprenant et par le formateur matin et après-midi chaque jour.

#### **En cours et fin de formation, par courrier électronique :**

- L'Attestation de présence est envoyée au début du mois suivant
- La ou les Factures liées à la formation seront fournis selon échelonnement des règlements
- Le Certificat de fin de formation

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 2 sur 11

## Article 2 RETRACTATION

Toute modification dans la situation personnelle du participant, au regard des renseignements fournis lors de l'inscription, doit être immédiatement portée à la connaissance de SAS TDSJ.

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que, dans un délai de dix jours francs à compter de la signature du présent contrat, le participant peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à SAS TDSJ.

## Article 3 DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'apprenant est informé que chaque cours suivi relève de méthode et de concept d'enseignement Terres de Saint Jean ©. Il s'engage à respecter, tant pendant la durée de la formation qu'après son terme, les droits de propriété intellectuelle des Formations suivies.

Il s'interdit dès lors de porter atteinte de quelque manière que ce soit, plagiat, copie ou imitation, aux droits des Formations.

Le participant admet et reconnaît que toute violation l'expose à une procédure administrative.

La documentation pédagogique remise lors des formations est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Tous les supports pédagogiques (livres, classeurs, vidéos, etc.) sont protégés par des copyrights. Lors de la formation, en signant la feuille d'acceptation du Règlement Intérieur le participant s'engage à respecter intégralement cet article n°3. L'usage de téléphone, tablette, ordinateur est strictement interdit. Code de la propriété intellectuelle L.111-1

## Article 4 LES HORAIRES ET ASSIDUITÉ

Une présence complète est demandée avec le respect des heures de début et de fin des cours : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30.

La Feuille d'émargement doit être signée par chaque participant et par le formateur matin et après-midi du jour même.

L'assiduité à la formation est une condition indispensable au bon apprentissage ; cela conditionne la délivrance du certificat de fin de formation. Tout manquement non justifié aux règles d'assiduité peut entraîner l'exclusion de la formation en absence de justificatif.

Pour toute absence pendant la formation, nous demandons à l'intéressé un justificatif valable.

## Article 5 LES FICHES ADMINISTRATIVES

Il sera demandé à tous les participants d'en vérifier l'exactitude dès leur arrivée et de nous prévenir en cas de modifications en cours de formation, afin que toute correspondance ou échange téléphonique future se fasse dans de bonnes conditions.

Elles sont et restent strictement confidentielles et réservées à SAS TDSJ.

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 3 sur 11

SAS Terres de Sait Jean dispose de moyens informatique sécurisés destinés à gérer le fichier des adresses et coordonnées des participants.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage de SAS Terres de Saint Jean et ne peuvent être communiquées à personne d'autre.

SAS Terres de Saint Jean s'est mis en conformité avec le RGPD, vos données personnelles sont donc protégées. *Loi relative a la protection des données personnelle L.2018-493*

Merci de cocher :

- Oui, j'accepte que mes données soient conservées par SAS Terres de Saint Jean.
- Non, je refuse que mes données soient conservées par SAS Terres de Saint Jean.

## **Article 6 BILAN / EVALUATION**

Dans le souci constant d'améliorer les formations, nous vous invitons à exprimer votre avis, en ce qui concerne la qualité du cours, de la pédagogie et des conditions matérielles de la formation, un cahier sera à disposition des apprenants.

Au cours de votre formation des mises en situation d'examen vous serons imposées afin d' évaluer vos pratiques pour permettre le réajustement de votre formation. *Code du travail L.6353-8*

## **Article 7 REPAS ET PAUSES**

Les repas sont à la charge du participant.

## **Article 8 HYGIÈNE et SÉCURITÉ**

La formation se déroule dans un lieu lumineux, propre et convivial. Les salles de cours doivent être laissées propres, les papiers et les gobelets de boisson doivent être jetés dans les poubelles. Toute la vaisselle et/ou appareils (cafetière, théière, etc.) mis à disposition doivent être lavés et rangés à la fin de chaque journée.

Il est strictement interdit de :

Avoir un comportement pouvant nuire aux participants ou à la Formation

Fumer ou vapoter dans les locaux (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006)

Pénétrer dans les locaux de formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.

Il est interdit de neutraliser des dispositifs de sécurité existants, sans fait justificatif, ou de limiter l'accès aux matériels de sécurité (extincteurs, trousse de secours...)

DAE située en face de la mairie à 100M.

Prendre connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation affichées.

Signaler tout incident électrique soit au formateur, soit à un responsable administratif des locaux ;

Appeler immédiatement les secours en composant le 18/15 ou le 112 et alerter un représentant de la formation

Obéir aux instructions d'évacuation qui seront données. *Code du travail L.5352-3*

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 4 sur 11

## **Article 9 SALLE ET MATERIEL**

L'accès des locaux est réservé aux participants.

Pour la formation prévoir une tenue vestimentaire adaptée.

Tout le matériel de travail est fourni par SAS Terres de Saint Jean. Le non respect des locaux et la mauvaise utilisation du matériel ferons l'objet d'une déclaration de sinistre.

Il est recommandé d'avoir son petit outillage personnel.

Il est interdit d'introduire des tracts ou des marchandises, quelle qu'en soit la nature, destinés à être distribués ou vendus.

## **Article 10 PERTE - VOL - DÉTÉRIORATION DE MATÉRIEL**

La responsable de SAS Terres de Saint Jean décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les participants dans l'enceinte du lieu de formation (salles de cours, lieux de pause, parc de stationnement,...).

## **Article 11 TÉLÉPHONE, PHOTOS, VIDÉOS**

Veuillez couper les téléphones portables (mode silencieux et avion) pendant la formation, par respect pour l'intervenant(e) et les apprenants.

L'utilisation d'un téléphone portable pour prendre des photos ou filmer est également interdite.

Un endroit dédié au dépôt des téléphone permettant leur charge sera à disposition.

Le non-respect de cet article peut entraîner l'exclusion immédiate et définitive de la formation.

Toute publication de photos ou de vidéos de la formation sans l'accord préalable écrit de votre formateur fait encourir des risques de poursuites judiciaires.

## **Article 12 ATTITUDE ET DISCRÉTION**

Dans l'exécution de la formation et notamment des exercices pratiques, les participants sont tenus de respecter les consignes du formateur. Il est, en outre, demandé à chacun une attitude et une tenue correcte, polie, respectueuse du formateur et des autres participants.

Les participants sont tenus de faire preuve de la plus grande discréption vis à vis de l'extérieur et de respecter en toutes circonstances la confidentialité des échanges et témoignages.

## **Article 13 TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les tarifs sont établis annuellement, ils sont consultables sur le site

<https://terresdesaintjean.wixsite.com/terres-de-saint-jean>

Le paiement s'échelonne en trois fois :

Un versement de 20% du coût total de la formation sera demandé au premier jour de formation

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 5 sur 11

40 % du coût de la formation sera demandé à mi-parcours sur facture d'acompte

Les 40% restant dû feront l'objet de la facturation au dernier jour de formation.

Mode de paiement : chèque ou virement (Information IBAN sur devis)

Il est possible de régler en cas de difficulté en plusieurs fois dans les conditions fixées par SAS TDSJ (montant et échéancier).

SAS Terres de Saint Jean se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation en cas de force majeure de la part des intervenants , les personnes dûment inscrites en seront personnellement avisées au plus vite. La direction se réserve le droit de modifier les dates et heures de formation en cas d'imprévu majeur.

Tout cours commencé est dû intégralement. Tout participant en situation irrégulière (impayé, rejet bancaire ...) sera exclu des formations temporairement ou définitivement jusqu'à ce que sa situation soit régularisée.

En règle générale, il est demandé à chaque participant rencontrant des difficultés de le signaler afin que SAS TDSJ puisse apporter la réponse la plus appropriée à la situation.

## **Article 14 SANCTIONS et PROCÉDURE DISCIPLINAIRE**

Tout comportement dérogeant aux dispositions du règlement intérieur ou considéré comme constitutif d'une faute sera passible d'une sanction disciplinaire.

Les sanctions seront les suivantes :

Avertissement : lettre adressée en recommandée notifiant le comportement fautif et avertissant le participant de l'éventualité d'une exclusion de la formation, temporaire ou définitive, en cas de faute ultérieure ;

- Exclusion temporaire : suspension temporaire de la formation d'une durée comprise entre 1 heure et 1 journée au maximum, après entretien et notification écrite ; cette exclusion n'empêche pas en soi la délivrance du certificat d'aptitude ; cependant, comme toute autre absence, elle peut gêner le processus d'apprentissage et donc l'acquisition des acquis qui seront évalués en fin de formation ;
- Exclusion définitive : après entretien et notification écrite ; elle entraîne l'interruption de la formation dès notification de la sanction et empêche par la suite toute délivrance d'un certificat d'aptitude pratique susceptible d'être délivré en fin de formation au terme de l'évaluation par le formateur.

Les raisons pouvant motiver l'exclusion temporaire ou définitive d'un participant sont, par ex :

- le non-respect récurrent des règles de bon fonctionnement de l'établissement telles que définies par le présent règlement intérieur
- toute perturbation du bon déroulement de la formation ;
- le non-respect récurrent des consignes pédagogiques dispensées par les formateurs
- le constat d'une fragilité psychologique du participant rendant insuffisant le bénéfice qu'il peut tirer de la formation ou venant perturber le bon déroulement du travail d'un ou de plusieurs autres participants ou du groupe ;
- les comportements pénalisant la progression des autres participants ;

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 6 sur 11

- les comportements portant atteinte au respect moral ou physique des participants au formation ou des formateurs. Code du travail L.6352-5

Le formateur adaptera la sanction à la gravité de la faute commise.

## **Article 15 DROIT À L'IMAGE**

Tout participant accepte d'être filmé et photographié dans le cadre des activités de SAS TDSJ et l'autorise à l'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, les photos et les enregistrements, des fins de communication sur tout support que ce soit. L.226-8 du code pénal.

Merci de cocher :

- Oui, j'accepte d'être filmé et photographié dans le cadre des activités de SAS Terres de Saint Jean.
- Non, je refuse d'être filmé et photographié dans le cadre des activités de SAS TDSJ.

## **Article 16 DÉSACCORD / LITIGE**

*Le recours au service consommateur : En cas de désaccord/litige concernant une formation par l'organisme Terres de Saint Jean, l'apprenant peut adresser une réclamation motivée à notre service*

- *Par courrier : 1005 Chemin du Pic Saint Loups 34270 St Jean de Cuculles*
- *Par mail : [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com)*

**Le recours auprès du médiateur :** si après avoir épousé les voies de recours auprès de notre service, une incompréhension ou un désaccord persiste entre nous et sous réserve des conditions de recevabilité prévues par le Code de la consommation L.612-1, vous pouvez vous adresser gratuitement au Médiateur de la consommation dont nous relevons, qui tentera de rapprocher les parties en vue d'une solution amiable : CM2C 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris

<https://www.cm2c.net>

## **Article 17 ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur à jour de l'organisme de formation est disponible sur notre site internet <https://www.terresdesaintjean.com>

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 7 sur 11

## Article 18 **Engagement**

### Information et engagement des Apprenants sur les conditions d'inscription de la certification et des conditions de passage de la certification.

Tout savoir sur le CAP Tournage en céramique

RNCP 36337 en candidat libre

- Les modalités de l'examen
- Extraits du référentiel de l'examen
- Préparer l'examen

#### Les modalités de l'examen

Le CAP Tournage est un diplôme d'État de niveau 3 qui s'obtient après le passage d'un examen.

Mélant théorie et pratique, ce diplôme est une validation de compétences de tournage et de connaissances de l'environnement, sur l'histoire de l'art, ainsi que des questions techniques liées à la céramique.

L'obtention du diplôme est une preuve de l'acquisition d'un certain nombre de compétence et une valeur à mettre en avant que l'on soit producteur de céramique ou enseignant en tournage.

#### Les épreuves de l'examen

Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve	Coefficient ou points	Durée de l'épreuve
EP1 - Communication esthétique et technologie		Coefficient 8	
Partie A - Analyse de données : - Histoire de l'art céramique - Technologie des procédés et des matériaux céramiques - Dessin d'art appliqué	Epreuve théorique : - QCM + questions courtes - Questions ouvertes  - Epreuve de dessin	10 points	4 heures
Partie B - Préparation et communication	Epreuve pratique de tournage d'après un cahier des charges	10 points	4 à 8 heures
EP2 - Mise en œuvre et réalisation	Epreuve pratique de tournage en série d'après dessins techniques	Coefficient 8	8 heures max

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 8 sur 11

Il ne faut pas oublier l'épreuve de PSE (Prévention Sécurité Environnement), coefficient 1, commune à tous les CAP.

L'obtention d'un diplôme de niveau V, permet d'être dispensé des épreuves générale. Si vous ne pouvez justifier d'un tel diplôme, il vous faudra également présenter les épreuves de Français, Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique ; Mathématiques et Physique-Chimie ; Langue vivante étrangère .

## Extraits du référentiel de l'examen

Connaissances	Etre capable de :
<b>EP1A - Histoire de l'art céramique</b>  - Notions d'histoire de la céramique de l'antiquité à nos jours - Histoire des céramiques Françaises et Européennes - Approche de la création contemporaine en céramique	D'après une documentation ou un objet : - Situer dans le temps et dans l'évolution des styles, des pièces significatives des principales civilisations ou périodes historiques - Estimer les caractéristiques plastiques et techniques - Situer dans le temps et géographiquement, les principaux styles des céramiques Françaises et Européennes
<b>EP1A - Technologie des procédés et des matériaux céramiques</b>  - Classification des produits céramiques - Matières premières des pâtes - Emaux et colorants - Préparation des pâtes - Procédés de façonnage - Séchage des produits - Cuisson des produits - Les fours électriques et/ou à gaz de type artisanal - Procédés d'émaillage - Procédés de décoration : coloration et techniques	- Citer, décrire et analyser les différents éléments et procédés décrits ci-contre
<b>EP1A - Dessin d'art appliqué</b>  - Organisation des constituants - Modifications d'apparence dues aux phénomènes lumineux ou perspectifs - Moyens de représentation (croquis, dessin, modèle) - Dessin techniques : Codification de représentation et de cotation	- Observer et représenter un modèle réel ou figuré (proportions, apparences, caractère) - Reconnaître et utiliser les principes fondamentaux de composition - Choisir et utiliser les outils, supports et techniques adaptés à la réalisation, maîtriser la technique utilisée - Représenter un projet de façon lisible

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

 Siret 98327786400010 NDA : 76 34 12744 34  [terresdesaintjean@gmail.com](mailto:terresdesaintjean@gmail.com) -  06 12 89 33 18 - 06 46 30 30 02

Page 9 sur 11

<b>EP1B - Préparation et communication</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de la demande : données du cahier des charges et contraintes esthétiques et techniques</li> <li>- Exploitation des ressources documentaires</li> <li>- Définition et réalisation d'un projet en tenant compte de l'esthétique, de la technique de réalisation, de la destination du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les données et les contraintes</li> <li>- Sélectionner les informations utiles</li> <li>- Imaginer plusieurs propositions répondant à la demande</li> <li>- Traduire la solution retenue à l'aide des moyens plastiques et techniques appropriés</li> </ul>
<b>EP2 - Mise en oeuvre et réalisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du poste de travail, des matières d'oeuvre et outillages nécessaires</li> <li>- Relevé des dimensions utiles d'un dessin pour son exécution par tournage</li> <li>- Détermination de la quantité de pâte</li> <li>- Ebauchage par tournage</li> <li>- Suivi de raffermissement</li> <li>- Reprise par tournassage</li> <li>- Reprise par tournage (boutons, pieds...)</li> <li>- Perçage</li> <li>- Garnissage (anses, becs...)</li> <li>- Finitions</li> <li>- Conduite du séchage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécuter les diverses phases de réalisation dans le respects des instructions et/ou du modèle ou dessin</li> </ul>

Retrouvez le référentiel complet de l'examen sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/Bo31.html>

## Inscription à l'examen

Il n'y a qu'une session d'examen qui se déroule généralement au mois de mai / juin, il ne faut donc pas rater la période des inscriptions qui a lieu en **octobre/novembre**. Vous recevez vos convocations par voie postale à votre domicile courant mars/avril.

L'inscription se fait en ligne sur le site Cyclades : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?OngletID=1661073893560>

**En cas de difficulté concernant votre inscription à l'examen, Terres de Saint Jean vous accompagnera dans votre démarche.**

## Préparer l'examen

Il existe de nombreux ouvrages et ressources en ligne pour vous accompagner et vous aider dans cette aventure du CAP.

SAS Terres de Saint Jean ©

1005 Chemin du Pic Saint Loup 34270 St Jean de Cuculles

 site <https://www.terresdesaintjean.com>

## Règlement Intérieur :

L'atelier TERRES DE SAINT JEAN propose des formations professionnelles destinées à vous accompagner dans la préparation à la présentation de l'examen CAP Tournage en céramique RNCP 36337.

Nous vous conseillons et accompagnons tout au long de votre parcours. Dans votre projet professionnel il est indispensable de réaliser un travail de recherche, d'apprentissage et de tournage personnel.

‘C'est en pesant que l'on apprend’, il est important de pratiquer le tournage de façon régulière et intense pour cela il vous faudra être muni d'un tour de potier chez-vous. Cela vous permettra de progresser rapidement et de pouvoir adapter votre programme de formation au plus proche de vos besoins.

Des épreuves de CAP blanc en conditions d'examen (pour la formation complète), avec analyse individualisée du travail réalisé, vous permettra le repérage de vos difficultés.

Ces formations sont animées exclusivement par des personnes diplômées du CAP tournage en céramique et d'une expérience d'enseignement.

**Notre premier engagement est « la réussite dans votre parcours professionnel et l'accompagnement jusqu'à votre examen »**

**Je soussigné (e) Mme/M\_\_\_\_\_**

- **reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de SAS Terres de Saint Jean , dans son intégralité.**
- **reconnais avoir pris connaissance des CGU de SAS Terres de Saint Jean , dans son intégralité.**
- **reconnais avoir pris connaissance du livret d'accueil de SAS Terres de Saint Jean , dans son intégralité.**
- **atteste avoir une assurance responsabilité civile et je fourni une attestation à Terres de Saint jean.**
- **m'engage a m'inscrire dans un parcours de formation professionnel**
- **ayant réalisé les 14 semaines de stage ou formation professionnelle dans les trois ans. Je m'engage à m'inscrire à l'examen de mon académie et a me présenter à celui-ci,**

**Fait à :\_\_\_\_\_ , le :\_\_\_\_\_**

**Signature:**

Signature de l'arpentant précédée de la mention « Lu et approuvé » :